



Politique de protection des données personnelles – QS Bail

Version : 1.1 – 10 mars 2026

Table des matières

1. Introduction	2
2. Principes fondamentaux	2
3. Champ d'application	2
4. Rôles et responsabilités des parties intéressées	3
4.1. Responsable de traitement et sous-traitants	3
4.2. Référent RGPD et DPO externalisé	3
4.3. Collaborateurs de QS Bail	3
5. Sécurité des données et principes RGPD	4
5.1. Enjeu organisationnel et d'amélioration continue	4
5.2. Application des principes du RGPD	4
5.2.2. Limitation des finalités	4
5.2.3. Minimisation des données	4
5.2.4. Exactitude et mise à jour	5
5.2.5. Limitation de la conservation	5
5.2.6. Intégrité et confidentialité	5
5.2.7. Responsabilité (Accountability)	5
5.3. Les mesures de sécurité de QS Bail	5
5.3.1. Mesures techniques	5
5.3.2. Mesures organisationnelles	6
5.3.3. Mesures humaines	6
5.4. La gestion des incidents	6
6. Cookies, traceurs et données sur les appareils	6
6.1. Site web	6
6.2. Application mobile	7
7. Évolutions réglementaires et mise à jour de la politique	7
8. Contacts et exercice des droits	7



1. Introduction

En tant fournisseur de services dédiés notamment aux acteurs du logement social et aux collectivités territoriales, QS Bail met en œuvre une politique interne de protection des données visant à garantir la conformité au règlement général sur la protection des données UE 2016/679 (« RGPD ») et à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée.

Cette politique s'applique à l'ensemble des parties intéressées (collaborateurs, prestataires et partenaires) intervenant dans les activités de QS Bail.

Les objectifs de cette politique sont :

- Assurer la protection des données personnelles traitées par QS Bail.
- Garantir la transparence vis-à-vis des personnes concernées.
- Encadrer les pratiques internes et les responsabilités.
- Réduire les risques juridiques, opérationnels et réputationnels.

2. Principes fondamentaux

Cette politique vise à garantir que les traitements réalisés par QS Bail respectent les principes du RGPD :

- Transparence, licéité, loyauté,
- Limitation des finalités,
- Minimisation des données,
- Exactitude et mise à jour,
- Limitation de la conservation,
- Intégrité et confidentialité.
- Responsabilité (accountability)

3. Champ d'application

Cette politique couvre ainsi l'ensemble des traitements réalisés dans le cadre des activités de QS Bail telles que :

- Enquêtes et écoute client.
- Contrôles terrain et qualité.
- Silent Sentinel (IoT, détection incendie/gaz/intrusion).
- HabitatCheck (détection de sous-location).
- Animation sociale et événements.
- Recrutement et gestion RH.
- Plateformes numériques, checklists, tickets, archivage.



La solution ImmoQRCode fournie par QS Bail dispose de sa propre politique de protection des données.

4. Rôles et responsabilités des parties intéressées

4.1. Responsable de traitement et sous-traitants

QS Bail agit **en responsable de traitement**, lorsqu'elle détermine à la fois les objectifs et les moyens du traitement qui sont essentiels concernant les décisions clés : quelles sont les données personnelles collectées et utilisées, pendant combien de temps, quelles sont les destinataires, etc.

A l'inverse QS Bail agit **en sous-traitant** lorsqu'elle n'agit que sur les moyens non essentiels relevant de la mise en œuvre technique tel que le choix d'un logiciel. Les finalités et moyens essentiels relèvent du Client (organisme du logement social, collectivité publique, autre) en sa qualité de responsable de traitement.

QS Bail peut recourir à des **sous-traitants ultérieurs** (hébergement, développement, maintenance...). Chacun d'eux fait l'objet d'un accord conforme à l'article 28 du RGPD.

Le Client est informé des sous-traitants en place et reçoit une notification de toute modification (ajout ou remplacement). Un registre de sous-traitants est maintenu à jour.

4.2. Référent RGPD et DPO externalisé

En qualité de responsable de traitement, QS Bail choisi d'externaliser les missions de :

- **Référent RGPD** : chargé de superviser et de coordonner les activités de traitement et de sécurité des données personnelles avec :
 - o La mise à jour du registre de traitement,
 - o La gestion des demandes des personnes,
 - o La coordination avec les bailleurs et prestataires,
 - o La supervision des mesures de sécurité.
- **DPO (Délégué à la Protection des Données)** : chargé de mettre en œuvre la conformité au RGPD au sein de QS Bail s'agissant de l'ensemble des traitements qui y sont mis en œuvre.

4.3. Collaborateurs de QS Bail

Chaque collaborateur QS Bail applique les principes suivants :

- Confidentialité
- Minimisation
- Exactitude



- Sécurité (par notamment l'utilisation des outils QS Bail conformément aux règles internes).

5. Sécurité des données et principes RGPD

La protection des données personnelles un enjeu stratégique, éthique et opérationnel pour QS Bail. Dans un contexte où les cybermenaces se multiplient et une attention particulière de l'usage des données personnelles, la sécurité des données constitue un fondement indispensable de la confiance.

5.1. Enjeu organisationnel et d'amélioration continue

En tant que responsable de traitement QS Bail garantit un niveau de sécurité adapté aux risques. Cette obligation :

- S'inscrit dans une démarche continue d'évaluation, de prévention et d'amélioration.
- Concerne l'ensemble du cycle de vie des données : collecte, transmission, stockage, consultation, modification, archivage et suppression.
- Repose sur des mesures organisationnelles, humaines et contractuelles : procédures internes, gestion des habilitations, sensibilisation des équipes, encadrement des prestataires, documentation et traçabilité.

5.2. Application des principes du RGPD

Les pratiques de QS Bail s'appuient sur les principes du RGPD.

5.2.1. Transparence, licéité et loyauté

QS Bail s'engage à un traitement loyal des données et ce afin de permettre aux personnes concernées de connaître la raison de la collecte de leurs données, d'en comprendre le traitement et de faciliter l'exercice de leurs droits.

5.2.2. Limitation des finalités

Les données sont collectées par QS Bail pour un but déterminé et légitime et ne sont pas traitées de façon incompatible avec la finalité initiale.

5.2.3. Minimisation des données

En qualité de responsable de traitement, QS Bail :

- Collecte uniquement les données strictement nécessaires.
- Limite les accès aux seules personnes habilitées.



- Diminue la quantité d'informations exposées, ce qui permet de réduire les risques (sécurité, organisationnel, éthique, réputationnel...)

5.2.4. Exactitude et mise à jour

En qualité de responsable de traitement, QS Bail s'engage à maintenir des données exactes et à jour pour limiter les données obsolètes, les risques de fuite et/ou d'usage inapproprié.

5.2.5. Limitation de la conservation

QS Bail applique des règles de conservation, d'archivage et de suppression des données personnelles traitées dans le cadre de ses activités dont les objectifs principaux sont :

- Assurer une conservation proportionnée et justifiée des données ;
- Prévenir les risques liés à la conservation excessive ;
- Garantir la suppression ou l'anonymisation dans les délais appropriés ;
- Harmoniser les pratiques internes de QS Bail.

QS Bail a mis en place une politique de conservation des données dans le cadre de ses activités.

5.2.6. Intégrité et confidentialité

Afin de garantir la confidentialité et que les données ne soient ni altérées, ni consultées par des personnes non autorisées, QS Bail met en place des procédures de gestion et d'accès aux données tels que l'utilisation de mots de passe robustes, des sauvegardes régulières, systèmes de journalisation ou encore des dispositifs de chiffrement lorsque nécessaire).

5.2.7. Responsabilité (Accountability)

Afin de respecter le principe de responsabilité et de démontrer la conformité à tout moment de ses obligations, QS Bail documente ses actions, analyses et décisions (registre de traitement, AIPD, procédures...).

5.3. Les mesures de sécurité de QS Bail

5.3.1. Mesures techniques

- Authentification forte et gestion rigoureuse des habilitations
- Chiffrement des données sensibles
- Sauvegardes régulières et tests de restauration
- Mise à jour des systèmes et correctifs de sécurité
- Pare-feu, antivirus, détection d'intrusion



- Journalisation et surveillance des accès

5.3.2. Mesures organisationnelles

- Procédures internes formalisées
- Registre des traitements à jour
- Registre des incidents de sécurité
- Processus de gestion des demandes des personnes
- Encadrement contractuel des prestataires
- Analyse d'impact (AIPD) pour les traitements à risque

5.3.3. Mesures humaines

- Formation et sensibilisation régulière des collaborateurs et de la gouvernance aux bonnes pratiques numériques et au RGPD
- Confidentialité et devoir de discrétion contractuellement fixée

5.4. La gestion des incidents

Dans le cadre d'un incident entraînant la violation de données présentant un risque pour les personnes, la réactivité est essentielle pour limiter les impacts et démontrer la maîtrise des risques.

En conséquence, QS Bail applique la procédure dédiée qui vise à :

- Garantir une réaction rapide et coordonnée,
- Limiter les impacts pour les personnes concernées,
- Respecter les obligations légales du RGPD (articles 33 et 34),
- Assurer une documentation complète dans le registre des violations.

Elle s'applique à tous les collaborateurs, prestataires et partenaires de QS Bail.

6. Cookies, traceurs et données sur les appareils

Un cookie est un fichier texte déposé sur l'appareil de l'utilisateur (ordinateur, smartphone, tablette) lors de la consultation d'un site web. Il permet de stocker des informations et de faciliter la navigation, la sécurité ou la personnalisation des services.

6.1. Site web

Aucun cookie publicitaire. Seuls des traceurs strictement nécessaires (session, anti-rejeu, CSRF, continuité de navigation) sont utilisés. Les mesures d'audience sont désactivées par défaut et n'y sont activées qu'avec l'accord du bailleur.



6.2. Application mobile

Le stockage local se limite au strict nécessaire (cache hors ligne, médias en attente).

Les données sont chiffrées et supprimées après synchronisation.

7. Évolutions réglementaires et mise à jour de la politique

Cette politique est mise à jour pour prendre en compte :

- Les évolutions du RGPD, du Data Act, de l'AI Act et de NIS2 ;
- Les recommandations des autorités (CNIL, ANSSI) et les référentiels SSI.

Toutes les actions liées la veille sont documentées conformément au principe d'accountability.

8. Contacts et exercice des droits

Pour toute question sur la protection des données ou pour exercer vos droits :

- Adressez-vous au **DPO** ou contact RGPD de votre bailleur ;
- Contactez le **DPO de QS Bail** : **Mélanie VAUTRIN** - direction@qs-bail.fr ;

QS Bail coopère avec les DPO de ses clients, prestataires et partenaires pour fournir les documents nécessaires (politique, liste des sous-traitants, rapports d'audit, résultats de tests d'intrusion) et démontrer la conformité de la solution.

